



# La Crazette

n°69

Bulletin Municipal de Cras – Janvier 2026

---

## Édito

Chers habitants de Cras,

Vous êtes destinataires de la dernière parution de notre journal communal, qui clôturera l'année 2025.

Je le répète souvent, et je le ressens profondément, nous avons la chance de vivre dans un joli village, bien situé géographiquement, bien ensoleillé, et j'ajouterais solidaire et paisible.

La situation du monde, vous le savez, est très instable. Nous assistons jour après jour à des conflits armés qui menacent la paix du monde.

Dans la période qui s'ouvre devant nous, l'humanité et les valeurs induites sont et seront de plus en plus indispensables face à des enjeux et des menaces qui nous dépassent individuellement et collectivement.

Un village, une commune, c'est une communauté vivante, humaine.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui participent activement à la faire vivre. Je pense particulièrement aux associations, sans lesquelles rien ne serait possible. Les associations véhiculent ces valeurs indispensables que sont bien sûr la liberté et l'égalité via la nécessaire fraternité. C'est certainement cela qui caractérise l'humanité. Plus que de machines, on a grand besoin d'humanité. Plus que d'intelligence, on a grand besoin de gentillesse et de douceur sinon la vie perd son sens.

Je leur adresse mon admiration et tout mon respect pour ce qu'ils nous apportent.

L'équipe municipale et moi-même vous attendons nombreux, le 10 janvier 2025 dès le matin afin que nous puissions ensemble découvrir ce nouvel espace de vie intergénérationnel, à caractère social et culturel (*voir les détails en quatrième de couverture*).

Ce temps dédié se poursuivra à la salle des fêtes, pour la traditionnelle cérémonie des vœux, autour du verre de l'amitié et de la non moins traditionnelle tartine de pétanine.

Recevez toute notre respectueuse amitié.

Le Maire et son équipe  
Nicole Di Maria




## Horaires et permanence mairie

La mairie est ouverte le **lundi de 14h à 17h** et le **mercredi de 9h à 12h**,  
Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h,  
**et sur rendez-vous.**

Tel : 04 76 07 94 10 **Email** : [mairie.cras@orange.fr](mailto:mairie.cras@orange.fr)

**Site officiel unique de la mairie** : [cras38.fr](http://cras38.fr)

 Commune de Cras - 38210



## Vivre à Cras

### Noël des services communaux

Les agents communaux ont reçu en décembre des chèques-cadeaux, lors d'un petit déjeuner convivial offert par la mairie. Un moment fort pour les remercier du travail accompli dans la commune, et de leur attachement à cette dernière.



### Départs d'agents communaux

Le 7 novembre dernier, la commune de Cras a fêté deux départs de ses agents communaux à savoir :

- Chantal Fabiani, secrétaire de mairie, qui a rejoint TE38, le syndicat d'électricité des communes de l'Isère.
- Marie-Laure Gavin, agent de la restauration scolaire et chargée de l'entretien des bâtiments communaux recevant du public ; elle quitte son poste pour une retraite bien méritée.

Chantal et Marie-Laure ont œuvré pour la commune pendant plus de 12 ans pour l'une et 25 ans pour l'autre, un long bail avec beaucoup de conviction et de professionnalisme. Que de personnes rencontrées dans leur fonction allant des enfants de la maternelle, jusqu'aux aînés du village.

Nous souhaitons à Chantal et Marie-Laure beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles activités.



## Renforcement du réseau électrique

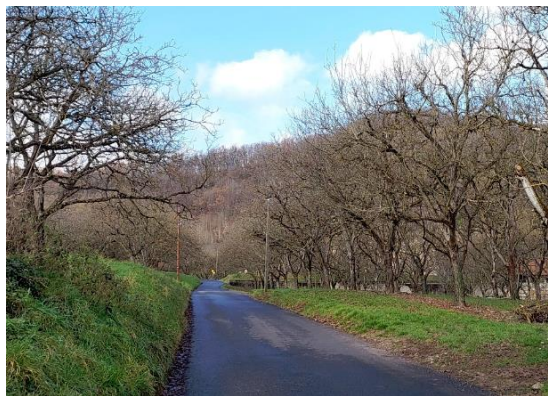
Vous avez probablement vu la mise en place d'un nouveau local en béton sur la route des Enchappes, à proximité de l'ex-bâtiment Capifil. Il contient un nouveau transformateur, chargé de remplacer deux transformateurs



aériens situés de l'autre côté de la route : le premier privé, logé dans le tènement "Capifil", et le second fournisseur en énergie d'une grande partie du village. ENEDIS intègre également les besoins futurs de ses clients, comme la recharge des véhicules électriques, les climatiseurs, etc.

**ENEDIS a programmé deux coupures d'électricité, les 14 et 26 janvier prochains**, pour le raccordement au réseau du nouveau transformateur. Si vous êtes concerné, cette information vous a déjà été fournie par ENEDIS (SMS, email ou courrier postal). Nous vous la détaillons sur les deux sites communaux.

## Enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques



Nous avons listé dans la Crazette de juillet les différents lieux d'intervention concernant les enfouissements des câbles électriques de moyenne et basse tension, ainsi que ceux de communication téléphonique (cuivre et fibre). Tous ces nouveaux équipements ont été progressivement mis en service durant cet automne. Des changements substantiels sont apparus progressivement sur la première partie du chemin de l'église : la "forêt" de câbles ainsi que les poteaux qui les supportaient ont disparu (ou presque), et quel plaisir de retrouver sur cette voie un environnement plus naturel !

## Dernier regard sur le chantier de la Cure

Les finitions sont presque toutes achevées. Les organismes de contrôle ont donné leur accord pour l'ouverture au public. Le bâtiment est déclaré en ERP (Etablissement Recevant du Public) de type 5, pouvant recevoir jusqu'à 40 personnes.

Il a la vocation d'un tiers lieu social et culturel. Le conseil municipal a voté en octobre l'achat de mobilier et a, depuis peu, choisi les types de tables et chaises, ainsi que les couleurs de ces différents matériels. Un passage à la ressourcerie de Saint Sauveur a permis d'acquérir de la vaisselle de bonne qualité, et à moindre coût.

Comme indiqué en dernière page, l'établissement sera ouvert à tous le **samedi 10 janvier 2026, de 9h30 à 11h30**.



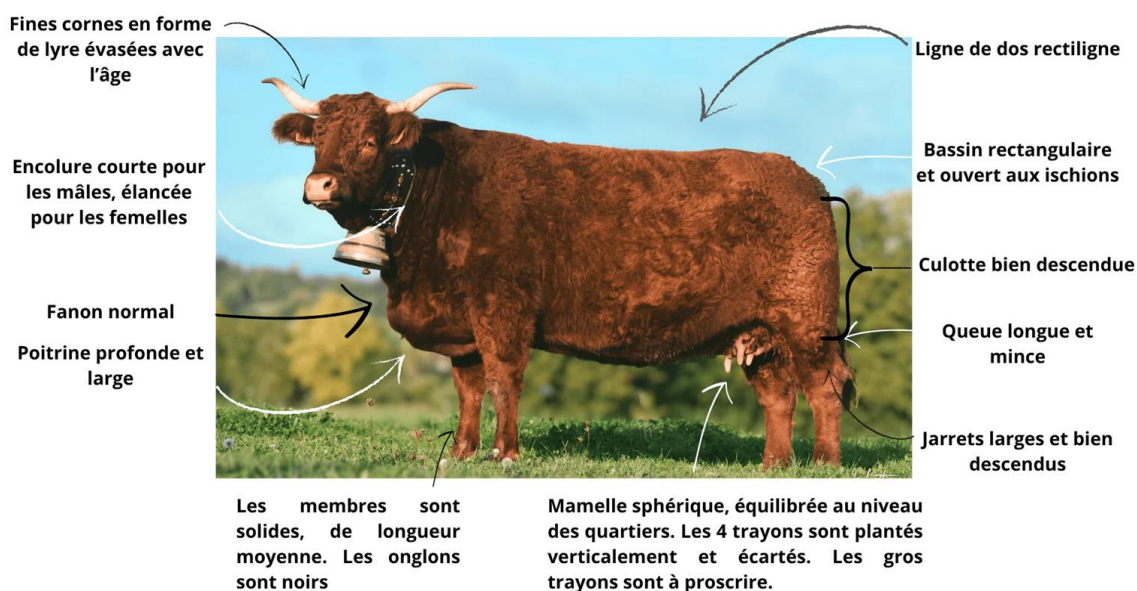
# Chez les agriculteurs

## Vachement avec la Salers

C'est au village médiéval de Salers situé au cœur du massif central, que la race Salers doit son nom. Née sur les hauts plateaux d'Auvergne, et forgée par un milieu rude, la Salers a su depuis toujours s'adapter et répondre aux besoins des hommes. Utilisée à l'origine pour la production de fromage comme le Salers ainsi que pour la traction animale. Elle est docile, mais très maternelle face aux prédateurs, elle surveille et protège son veau.



**Elle a la particularité de ne se laisser traire qu'en la présence de son veau, sans cela, elle ne donne pas son lait.**



*Sa robe* : frisée de couleur rouge acajou, la pigmentation sombre de ses muqueuses favorise la résistance aux grandes chaleurs comme aux grands froids et aux mouches. Un gène de couleur noire existe au sein de la race. Les muqueuses sont claires, les cornes sont claires ou légèrement colorées.

*Sa hauteur* : pour les femelles, 1m40 au garrot, pour les mâles 1m53 au garrot.

*Son poids* : pour les femelles 700 à 900 kg, pour les mâles 1Tonne à 1400kg.

*Effectifs* : 200 000 vaches Salers en France, réparties sur environ 4500 élevages.

*Son origine* : la race doit son développement et sa renommée à Tyssandier d'Escous, officiellement considéré comme le fondateur de la race Salers au XIXème siècle. Il prône la sélection par l'accouplement des meilleurs sujets entre eux et l'amélioration de l'alimentation. Il réussit très vite à donner un grand renom aux animaux provenant du canton de Salers. C'est également lui qui met en place le 1er concours départemental de la race à Salers le 17 août 1853.

*Sa localisation géographique* : le "berceau" de la race Salers part de l'Ouest du département du Cantal (15), s'étend sur une partie plus ou moins importante des départements de la Haute-Loire (43), du Puy-

de-Dôme (63), de la Corrèze (19), du Lot (46) et de l'Aveyron (12). Près de 60 % de l'effectif national se trouve dans le berceau de la race, mais la Salers est présente sur l'ensemble du territoire français grâce à ses nombreuses qualités : facilité de conduite, rentabilité et capacité d'engraissement.

Elle est aujourd'hui la 5ème race allaitante au niveau National.

Implantée dans les 5 continents, en Amérique du Nord, en Australie, elle est aussi bien présente dans des pays froids comme en Russie, ou au Canada, que dans des pays chauds comme au Texas, ou au Portugal.

*Production* : 95% du cheptel est exploité en système allaitant pour la production de viande (orientée vers des broutards lourds en race pure ou en croisement), et seulement 5 % en système laitier pour la fabrication de fromage uniquement.

Il existe un label "Salers Label Rouge", dont les critères sont déterminés par un cahier des charges précis notamment sur les conditions d'élevage, et qui permet à la viande d'avoir une qualité gustative supérieure. Reconnue des consommateurs et des professionnels (bouchers et restaurateurs), pour son goût prononcé et intense, sa jutosité, son persillé et sa couleur rouge sombre. Un minimum de 12 jours de maturation est nécessaire pour obtenir une viande tendre.

Les aptitudes laitières de la race économisent à l'éleveur l'achat de complémentation alimentaire, et font de la Salers la meilleure des nourrices des vaches allaitantes.

Pour traire une vache Salers, la présence du veau est indispensable. Ce dernier amorce la venue du lait par la tétée. Après avoir bu les premières gouttes, il est maintenu à côté de sa mère le temps de la traite. En fin de traite, le veau est libéré et finit sa tétée pour "l'égouttage de la mamelle". Cette technique de production unique et propre à la race Salers rend la composition du lait différente qui se traduit par des qualités fromagères exceptionnelles.

Traditionnellement, les fromages étaient transformés l'été dans les burons quand les vaches en estive produisaient le plus de lait. Aujourd'hui les producteurs continuent de fabriquer à la ferme leurs fromages à partir de leur lait : AOP Cantal et Tradition Salers, AOP Saint Nectaire et fromages fermiers. Ils se retrouvent autour des mêmes valeurs : production fermière, respect du bien-être animal et sauvegarde des savoir-faire.

L'atout majeur de la race est son aptitude au vêlage facile, c'est-à-dire sans intervention humaine. Grâce à son bassin légèrement incliné et surtout grâce à son ouverture pelvienne exceptionnelle, la Salers n'a pas de difficulté à vêler.

Dans les alentours, vous pouvez retrouver des Salers : au col de Toutes Aures, ferme Allibe.

Extraits de :

- -livre "Races bovines de France", France UPRA Sélection, et Institut de l'élevage, aux éditions guides France Agricole
- -<https://www.salers.org>

*Abondance, Aubrac, Montbéliarde, Charolaise, Gasconne, Tarantaise, Limousine, Vosgienne, Villard de Lans, Normande, Bordelaise, Blonde d'Aquitaine et Salers : pendant 5 ans, Gérard et Claire nous ont passionnés par leurs interventions régulières dans la Crazette, au sujet des races de vaches présentes en France. En parcourant leurs articles, ils nous ont appris beaucoup de choses et nous ont fait voyager dans nos têtes. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.*

## **C'est bientôt la Mondée**

C'est avec plaisir que les agriculteurs de Cras vous convient à leur 17ème mondée le samedi 24 janvier 2026. Rien de mieux que de débiter la nouvelle année avec bonne humeur tout en partageant un moment festif, qui se clôturera par des petits plats campagnards concoctés par les organisateurs de la soirée.

**Inscription obligatoire avant le 17 janvier à l'aide du coupon inséré dans la Crazette.**

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour passer une soirée autour de la noix.

# Municipales mars 2026 – Mode d'emploi

Les dimanches 15 et 22 mars 2026 auront lieu le premier, et si nécessaire, second tour des élections préférées des Français : les municipales !  
Au menu : un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants.  
Tour d'horizon du déroulement des élections du bloc communes-intercommunalité qui se termineront en avril par l'installation du conseil communautaire.

## LE SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE POUR TOUTES LES COMMUNES

### Communes de moins de 1 000 habitants

#### le panachage, c'est fini !

Avec le scrutin de liste, en mars 2026 vous ne pouvez plus :

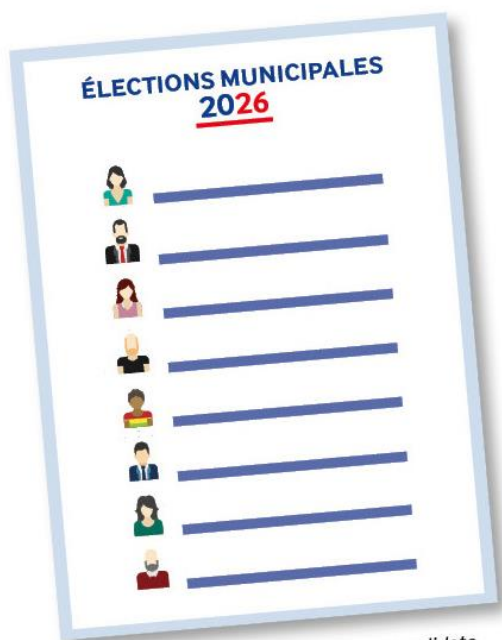
- Barrer le nom d'un candidat
- Ajouter le nom d'un candidat
- Modifier l'ordre de la liste des candidats

Si vous le faites, votre vote ne sera pas compté.



### Positionnement des candidats

#### dans la liste



Liste paritaire : alternance d'une candidate et d'un candidat ou inversement.

### Nombre de candidats et sièges à pourvoir

Le nombre de sièges de conseiller municipal varie selon la strate d'habitants de la commune.

**7 sièges** - Communes de moins de 100 habitants

**11 sièges** - Communes entre 100 et 499 habitants

**15 sièges** - Communes entre 500 et 1 499 habitants

**19 sièges** - Communes entre 1 500 et 2 499 habitants

**23 sièges** - Communes entre 2 500 et 3 499 habitants

**27 sièges** - Communes entre 3 500 et 4 999 habitants

**29 sièges** - Communes entre 5 000 et 9 999 habitants

Une liste peut présenter au maximum deux candidats de plus que le nombre de sièges.

# Echos du Conseil Municipal

Les procès-verbaux complets et validés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site Internet officiel de la commune **cras38.fr**. Vous trouverez ci-dessous un résumé des derniers procès-verbaux validés par le conseil municipal.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes le 28 août 2025.

### 2025D21 : TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de travaux de marquage au sol tel que présenté : création d'un marquage au sol de type zébra jaune pour l'arrêt de bus devant la Cure, route des écoles ; mise en place de marquage au sol relatif à l'interdiction de stationner devant l'école communale et le bar-tabac La Bascule et création d'un passage piéton par marquage au sol entre l'arrêt de bus et l'école
- **Sollicite** auprès du Département de l'Isère une subvention pour le financement desdits travaux
- **S'engage** à supporter la part d'autofinancement restante
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier

Nombre de votants : 10      Pour : 10      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

Le Conseil municipal demande l'installation complémentaire de panneaux de limitation de vitesse à 30Km/h à l'entrée du village.

### 2025D22 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Madame le Maire explique au Conseil la nécessité de réaliser des travaux complémentaires sur le ruisseau des Feugères, lieu-dit La Pératière. Après délibération le Conseil municipal :

- **Adopte** le plan de financement  
Montant HT des travaux : 20 530 €  
Subvention sollicitée auprès du Département de l'Isère à hauteur de 50% : 10 265 €  
Fonds propres : 10 265 €
- **Dit** que les travaux seront exécutés au premier semestre 2026
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget

Nombre de votants : 10      Pour : 10      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

### 2025D23 : DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Article 1 : La délibération n°2015-18 est rectifiée comme suit : au lieu de "création d'un emploi permanent de rédacteur, catégorie B", il convient de lire "création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2ème classe, catégorie B".**
- **Article 2 : Toutes les autres dispositions de ladite délibération demeurent inchangées.**

Nombre de votants : 10      Pour : 10      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

### 2025D24 : DELIBERATION RELATIVE A L'INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **Article 1** : Instauration des heures complémentaires
- **Article 2** : Instauration des heures supplémentaires

- **Article 3** : Compensation des heures supplémentaires
- **Article 4** : Contrôle des heures supplémentaires

Nombre de votants : 10      Pour : 10      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

#### **DIVERS :**

- Pose des panneaux au ruisseau
- Table de ping-pong : restauration d'un pied à prévoir
- Travaux de curage derrière le bâtiment social Pluralis
- Travaux au pont de la Combe Billard
- Gestion des eaux de ruissellement et d'assainissement sur le Chemin de la Combe Billard : en attente de l'étude du cabinet
- Plateforme pour la gestion du cimetière : pour faciliter la gestion de celui-ci / coût 200 € la 1ère année, puis 50 € les années suivantes
- Nouveau sites internet intercommunal et communal
- Réouverture de la boîte à livres, avec la mise en place d'une charte d'utilisation
- Arrivée de Mathilde Andrusin, Elise Massait-Perrin et Corine Morot
- Moment convivial pour les départs de Chantal Fabiani et Marie-Laure Gavin
- Restauration de l'abri installé à l'entrée du cimetière

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 août 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes le 21 octobre 2025.

### **2025D25 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : la commune de Cras attribue des chèques cadeaux aux agents communaux en activité au 31 décembre de l'année en cours, à l'occasion des fêtes de fin d'année sous certaines conditions. Ils seront distribués aux agents en décembre et devront être utilisés conformément à la réglementation URSSAF. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider la dépense, à signer tout document relatif à la présente décision et à mettre en œuvre les modalités de distribution des chèques cadeaux.

Nombre de votants : 8      Pour : 8      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

### **2025D26 : ACHAT DE MOBILIER POUR L'ANCIENNE CURE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** l'acquisition de mobilier comprenant notamment : des tables modulables, des chaises, des chaises de bureau, ainsi que tout équipement complémentaire permettant un aménagement adapté à l'accueil du public et aux usages associatifs et numériques
- **Autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires à cet achat, à lancer la consultation des fournisseurs, à signer les devis et bons de commande, et plus généralement à prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération
- **Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Nombre de votants : 8      Pour : 8      ;      Contre : 0      ;      Abstention : 0

### **2025D27 : EXTENSION DE L'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNER AUX AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES – (Extension à la délibération 2011-16 en date du 12 avril 2011)**

Après en avoir délibéré, il est décidé ce qui suit : L'attribution de chèques déjeuner est étendue aux agents des services techniques de la collectivité, sous réserve que ceux-ci effectuent des journées de travail complètes. Sont exclus du dispositif les agents affectés à la restauration scolaire bénéficiant d'un repas pris sur place dans le cadre de leur mission. Les autres dispositions prévues par la délibération

n°2011-16 du 12 avril 2011 demeurent inchangées.

Nombre de votants : 8          Pour : 8          ;          Contre : 0          ;          Abstention : 0

### **2025D28 : MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET) POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La mise en place du dispositif
- Les règles d'ouverture du compte épargne-temps
- Les règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps
- Les modalités d'utilisation des droits épargnés
- Le plafond d'épargne fixé à 60 jours
- La gestion et le suivi par le secrétaire général de mairie, qui tient à jour pour chaque agent l'état de ses droits
- Les règles de fermeture du compte épargne-temps

Nombre de votants : 8          Pour : 8          ;          Contre : 0          ;          Abstention : 0

### **2025D29 : LOGEMENTS COMMUNAUX : RÉGULARISATION ET FIXATION DES LOYERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend** acte qu'un logement communal (désigné par le n°1) a été loué au tarif de 500 € depuis décembre 2024 et jusqu'à ce jour
- **Conserve** le montant du loyer du logement (désigné par le n°1), d'une superficie de 54,88m<sup>2</sup>, à 500 €
- **Fixe** le montant du loyer du logement (désigné par le n°2), d'une superficie de 60,83m<sup>2</sup>, à 550 €, à compter du départ des occupants actuels prévu fin 2025/début 2026, tout en validant à titre de régularisation le tarif de 500 € appliqué pendant la durée de leur occupation (depuis août 2024)
- **Précise** que le montant du loyer pourra être révisé à chaque renouvellement du contrat de location, soit tous les trois ans, et/ou lors de la conclusion d'un nouveau bail avec un nouveau locataire, conformément à l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE en vigueur à la date de révision.
- **Précise** que les baux actuellement en cours devront être modifiés en ce sens. À cet effet, un avenant sera établi pour chacun des contrats existants, modifiant l'article 7 relatif à la révision annuelle du loyer, afin de substituer à cette révision annuelle une révision uniquement triennale et/ou applicable lors de la conclusion d'un nouveau bail.
- **Mandate** le Maire pour signer tous les actes nécessaires et accomplir les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 8          Pour : 8          ;          Contre : 0          ;          Abstention : 0

### **2025D30 : FINANCES : CADEAU POUR DEPART DES AGENTS ET AUTRES EVENEMENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **À compter** du 1er novembre 2025, il pourra être attribué aux agents titulaires ou contractuels de la commune un cadeau (matériel ou sous forme de bons/cartes cadeaux) pour les événements suivants : départ à la retraite, mutation, mariage ou conclusion d'un PACS, naissance ou adoption d'un enfant.
- **Le montant** du cadeau est fixé en fonction de l'événement, sans pouvoir excéder 250 euros par bénéficiaire et par événement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'achat des cadeaux et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Nombre de votants : 8          Pour : 8          ;          Contre : 0          ;          Abstention : 0

## 2025D31 : MUTUALISATION ET VALORISATION DES CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- **De donner** mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

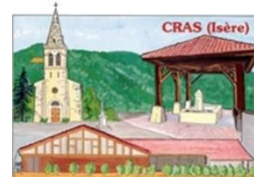
Nombre de votants : 8          Pour : 8          ;          Contre : 0          ;          Abstention : 0

### **DIVERS :**

- Rénovation de l'abri du cimetière : réponse d'Aplomb
- Coupe de bois à Montferrier
- Boîte aux lettres pour les associations
- Retour sur la réunion avec les associations
- Marché du terroir en octobre 2026
- Travaux d'électricité à l'école (semaine 43)
- Cérémonie de vœux le samedi 10 janvier 2026
- Echange autour du frelon asiatique
- Cheneaux bouchés à l'école
- Gestion des poubelles à la Salle des fêtes
- Information sur la proposition d'une police pluri communale
- Organisation du Marché de Noël
- Enlèvement des poteaux téléphoniques chemin de l'église

**Responsable de la publication :** Nicole Di Maria - **Impression :** Mairie de Cras  
**Comité de rédaction :** Jean-Marie Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort  
**Comité de lecture :** Mathilde Andrusin, Marité Chanal, Catherine Delacour, Nicole Di Maria, Laurence Fort  
**Articles & Photos :** Mathilde Andrusin, Laura Cardoso, Bénédicte Cheval, Jean-Marie Delacour, Françoise Déplantes, Nicole Di Maria, Laurence Fort, Inès Giry, Cyrielle Lauricella, Christian Rocher, Gérard Veyret – Conservatoire d'espaces naturels Isère, Préfecture Isère, SMVIC  
**Distribution :** Marité Chanal, Jean-Marie Delacour, Martine Magnin, Guido Martoïa

*Toute reproduction de la Crazette, même partielle, ne peut être réalisée sans l'accord de la mairie*



Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de la Crazette durant cette mandature : compositions d'articles, prises de photos, relectures, corrections, impressions, assemblages, distributions.

### **Accès au site communal**



**Accès au site Facebook**



# Du côté de la communauté de communes

## Passage de la déchèterie mobile

La déchèterie mobile sera présente à Poliéna, place du village, les **7 janvier, 11 février et 14 mars** prochains, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.



## La boîte à essais : testez votre activité agricole !

La "Boîte à essais" est un espace agricole de test d'environ 2 ha. Situé sur la commune de Chatte, il est mis à disposition par la communauté de communes à des porteurs de projet, pour une activité individuelle à petite échelle.

L'espace test consiste à développer une activité agricole ou artisanale de manière responsable et autonome, en conditions réelles, sur une durée maximale de 3 ans et dans un cadre qui réduit la prise de risques.

### La Boîte à essais : pour quoi faire ?

Tout type d'activité est possible : petits fruits, pépinières, horticulture, légumes de pleins champs, culture sous serres et tunnels, champignons / truffes, maraîchage, etc. Seul l'élevage n'est pas possible. L'objectif est simple : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités agricoles par des personnes non issues de ce milieu, tout en sécurisant le parcours de création d'activité. L'échange et la mise en réseau sont au cœur du dispositif.

### La Boîte à essais : un accompagnement complet !

Que propose la Boîte à essais aux futurs testeurs et testeuses ?

- Un **cadre légal** d'exercice de votre activité : SIRET, assurance responsabilité civile, statut d'entrepreneur à l'essai via le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)
- Des **moyens de productions agricoles** (foncier, serres, chambre froide, lavage de légumes, matériel divers...)
- Un **dispositif d'accompagnement administratif et technique** par le biais de l'association de la Boîte à essais et de son réseau de partenaires (Communauté de communes, Comité de Territoire, conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture, ...)
- Des **formations** peuvent être proposées selon les besoins du porteur ou de la porteuse de projet

Cet accompagnement complet permet de tester son projet en grandeur nature, puis d'évaluer la suite à donner : poursuivre ou ajuster.

### Comment candidater à la Boîte à essais ?

Pour être accueilli à la Boîte à essais, quatre conditions à cocher :

- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique
- Avoir un projet d'installation en agriculture biologique sur le Sud Grésivaudan
- Posséder une expérience professionnelle nécessaire pour mener à bien l'activité
- Disposer d'une trésorerie suffisante pour démarrer l'activité

### Contact

Pour faire acte de candidature ou avoir plus d'informations sur la Boîte à essais, contacter Clara Mayer-Jantet, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Isère, sur le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : clara.mayerjantet@isere.chambagri.fr -- 06 81 44 95 53

## Du côté du CCAS

Après la **soirée cinéma** du 18 novembre à la salle des fêtes avec le film "Tero Loko, cultiver l'accueil", les membres des CCAS de Cras et Morette ont invité les **aînés des deux villages au traditionnel repas** offert par les mairies, le dimanche 7 décembre en présence des maires de nos deux villages, Nicole Di Maria et Franck Doriol.

Ce fût l'occasion de nous retrouver autour d'un bon repas du traiteur voisin "Les saveurs du Grangeon". Une nouvelle habitante de Morette, chanteuse, a ravi nos oreilles, certains se laissant entraîner à la chansonnette et à quelques pas de danse !

Quelques personnes plus âgées n'ayant pas pu venir au repas se sont vues offrir un panier garni.

Début 2026, un **atelier gratuit de 2 heures** environ, concernant les **risques numériques** pour les séniors, aura lieu le **5 février à 14h** (et 16h s'il y a beaucoup de monde), grâce à deux personnes bénévoles et Prévention MAIF.

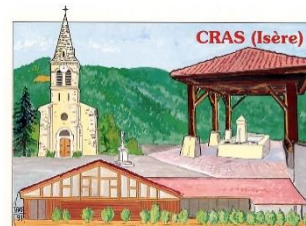
Si vous êtes intéressé(e), indiquez-le à la mairie !



# Le Téléthon de Cras a tenu ses promesses



## Atout Cras !



Comme les années précédentes la section boulangerie d'Atout Cras s'est donnée à fond en assurant 4 fournées de pains et de viennoiseries.

Durant 3 jours, les boulangers ont confectionné 181 pains et 188 Saint-Genix, pognes et brioches au chocolat.

La totalité de la recette a été remise au Téléthon, soit **2998€**. La mairie a financé tous les ingrédients entrant dans la fabrication des produits, environ **900€**.

De son côté, l'association A Cras Pot Vitt, animatrice du marché de Noël, a reversé au Téléthon la recette des emplacements attribués aux exposants, c'est-à-dire **275€**.

Merci aux bénévoles de ces deux associations pour leur implication sans faille dans ce projet annuel majeur et national.



# Le Marché de Noël confirme sa présence



Le marché de Noël du village, organisé par l'association A Cras Pot Vitt, a été une parfaite réussite. Le parking de la salle des fêtes fut vite occupé, et beaucoup de véhicules se garèrent le long de la chaussée ou sous les noyers. Les visiteurs, très nombreux, reçurent un accueil chaleureux de la part du groupe de bénévoles et des exposants. La dégustation d'huîtres et d'autres produits de bouche fut un régal.

Les exposants présentèrent des beaux ouvrages, en bois, en tissus, accompagnés de friandises d'époque comme les noix caramélisées ou le pain d'épice.

Le père Noël enchantait les jeunes enfants : installé sur l'es-trade et dominant la foule, il fut photographié sous tous les angles, n'hésitant pas aussi à se mêler au public pour offrir des papillotes.

Un grand merci pour cet évènement intergénérationnel qui figure maintenant comme un point fort majeur de notre village.



# Du côté d'Atout Cras

## Echos de la Slac

Entre canicule, garde de petits-enfants, voyages ou santé, ce deuxième semestre a été plutôt calme pour les amis de la SLAC...

Nous nous sommes retrouvés en septembre pour un après-midi jeux et pétanque, avec, bien sûr, café et goûter concocté par ces dames...

Puis en octobre, notre rencontre a eu lieu exceptionnellement pendant les vacances scolaires, ce qui a permis à la "génération du futur" de se joindre à nous, certains d'entre nous étant accompagnés de leurs petits-enfants !!!

A cette occasion, nous avons pu retrouver les odeurs de notre enfance grâce à la rissole de châtaignes préparée par Andrée et Jean-Michel.... Merci à eux.

Notre prochaine rencontre aura lieu en janvier pour fêter 2026 et procéder au tirage des rois.

# Atout Cras !

## Repas autour du monde



Une belle journée du 11 novembre 2025 pour le repas aux saveurs orientales !

Après un apéritif aux saveurs sucrées, 126 convives ont pu apprécier le couscous réalisé par nos bénévoles. Merci à tous pour votre présence. Aussi des remerciements chaleureux à toutes les personnes présentes pour la préparation de la salle, des décorations, de la cuisine et une belle équipe lave-vaisselle.



Atout Cras vous souhaite de bonnes fêtes  
Pour nous contacter : [atout.cras@gmail.com](mailto:atout.cras@gmail.com)



# BONNE ANNÉE 2026 !

# Du côté de l'école maternelle

## A la cantine



## Au spectacle



# Les zones humides d'Isère ont besoin de VOUS !



## L'importance des zones humides

Marais, mares, étangs, plaines humides... Elles sont essentielles pour **la biodiversité** d'Isère (dont la rainette verte!). Elles **atténuent les crues, filtrent l'eau** et vous offrent de beaux paysages de balade !


## Mais elles sont fragiles !

Sans entretien, certaines se dégradent. C'est pourquoi le Conservatoire d'espaces naturels Isère **lance aujourd'hui une campagne de financement participatif.**



  
**Aidez-nous à protéger nos zones humides !**



[www.bit.ly/Renette](http://www.bit.ly/Renette) 

## Exemples de nos actions :

- Contrôle des niveaux d'eau
- Création d'une mare au marais de Charvas
- Suivi des espèces patrimoniales au marais de Chambrotin





ISÈRE  
NOV. 2024

# LE GUIDE D'INFORMATIONS POUR LES FEMMES VIVANT OU AYANT VÉCU DES VIOLENCES ET LEURS ENFANTS

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS FAIRE AIDER.

VERSION EN LIGNE  
DE CE GUIDE



La lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause nationale, est au cœur de l'action publique.

En France, plus de 272 000 personnes ont été victimes de violences conjugales en 2024, un niveau toujours alarmant après plusieurs années de hausse. Dans 84 % des cas, les victimes sont des femmes et seule une sur six dépose plainte. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, sont intolérables et ne doivent jamais être banalisées.

Face à ce constat, l'État renforce son action et s'engage avec détermination aux côtés des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et de l'ensemble des acteurs mobilisés. En Isère, ce travail partenarial permet d'offrir aux victimes un accompagnement complet : protection, écoute, soins, hébergement, soutien juridique et psychologique.

Ce guide s'adresse aux victimes, aux témoins et aux professionnels. Il rassemble les contacts utiles, les interlocuteurs de proximité et les ressources disponibles sur tout le territoire. Il a été conçu pour apporter des réponses immédiates comme pour accompagner un parcours de reconstruction, afin que chacune et chacun puisse trouver l'aide nécessaire, au bon moment, et en fonction de ses besoins.

Mme Catherine Séguin - Préfète de l'Isère

UNE INITIATIVE PORTÉE PAR  
PRÉFÈTE DE L'ISÈRE  
LA MAISON DES FEMMES  
LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

## LE GUIDE D'INFORMATION POUR LES FEMMES VIVANT OU AYANT VÉCU DES VIOLENCES ET LEURS ENFANTS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
<b>PROFITE</b> Ta relation est saine quand il...						<b>VIGILANCE, DIS STOP !</b> Il y a de la violence quand il...									<b>PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE</b> Tu es en danger quand il...								

# Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

# Le violentomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

## Du Yoga à Morette

Je m'appelle Laura Cardoso. J'ai grandi à Morette. J'en suis partie pour mieux revenir et m'installer avec ma famille dans ce beau village entouré de la nature. J'ai suivi une formation diplômante me permettant de donner des cours de yoga.

Je vous propose des cours de yoga à la salle des fêtes de Morette :

- **Mardi de 18h-19h15 : Yoga (tout niveau)**
- **Mercredi de 10h30-11h45 : Yoga doux sur chaise (tout niveau)**

Beaucoup de styles de yoga fleurissent. Vous pouvez avoir l'impression d'être perdu(e) dans toutes ces propositions. En vérité, le Yoga n'a jamais eu besoin d'être réinventé. C'est pourquoi je vous invite à travailler ensemble avec la méthode ancestrale qui a fait ses preuves et continue encore de le faire.

Mes cours sont construits avec sérieux et une intention particulière sera exposée à chaque début de séance. Ils seront adaptés à chacun(e) d'entre vous et en fonction des besoins du moment (changement de saison). En cela, ils produiront une détente profonde ou alors un dynamisme recherché. Ils seront menés avec douceur et bien-

veillance. Vous pourrez constater par vous-même votre progression. La souplesse vient avec la pratique. Le yoga promet à celui qui pratique régulièrement, un corps sans douleurs. C'est à dire un corps en meilleure santé, affiné, musclé, plus adapté et un esprit apaisé. Il améliore aussi le sommeil, le regain d'énergie, le mental, la gestion des émotions. C'est un précieux allié dans notre quotidien.

La première séance est offerte ! N'hésitez pas à tenter l'expérience et vous verrez vous-même si vous aurez envie de continuer ou pas cette douce et belle aventure.

**Cours collectifs : 9€ la séance – Informations : 06.66.12.08.69 / [yoginistudio@gmail.com](mailto:yoginistudio@gmail.com)**

## Le bleuet est présent depuis 100 ans



Le bleuet est un héritage des tranchées de 14-18, lorsque les jeunes soldats, les "bleus" ou les "bleuets" arrivaient dans les tranchées avec leurs uniformes bleu horizon tout neufs, et aussi, le symbole d'une plante sauvage qui a continué de fleurir au printemps, malgré le chaos. Le Bleuet de France voit le jour à l'Institution Nationale des Invalides, porté par deux infirmières : Charlotte Malleterre et Suzanne Leenhardt, qui ont l'idée de mettre en vente au profit de l'Institution ces fleurs en tissu confectionnées dans un atelier par les pensionnaires des Invalides. De nos jours, ce ne sont plus les anciens combattants qui fabriquent les bleuets de tissu. Mais l'Œuvre vient toujours en aide aux victimes de guerre, veuves et pupilles de la Nation, ainsi qu'aux victimes d'attentat. La fleur demeure ainsi "le symbole de la Nation reconnaissante du sacrifice de ses soldats pour défendre leur pays et ses idéaux".

La mairie représente le bleuet. Elle le propose au monument aux morts, à chaque commémoration.

## Ne les oublions pas

Ils n'ont, pour la plupart, plus de descendance à Cras. Ils ont offert leur vie à la patrie, contre l'envahisseur. Ils étaient charpentier, charron, cuisinier, cultivateurs (en majorité), plombier. Le soleil du 11 novembre a illuminé leurs inscriptions sur le monument. Comme à l'habitude, leurs identités ont été prononcées à haute voix et ils ont été honorés par tous.



**2026**  
**MEILLEURS VŒUX**

Nicole Di Maria, Maire de Cras,  
et l'ensemble du Conseil municipal,  
ont le plaisir de vous inviter au  
**TIERS-LIEU SOCIAL ET CULTUREL**  
lors d'une matinée portes ouvertes  
**LE SAMEDI 10 JANVIER 2026**  
de 9h30 à 11h30.

Ils vous convient ensuite à la  
**CÉRÉMONIE DES VŒUX**  
à 12h à la Salle des fêtes Marcel Gaillard.